

26^{ème} rallye régional BOUCLES DE SEINE/ PONT-AUDEMER REGLEMENT PARTICULIER



Ce règlement particulier complète le règlement standard des rallyes.
L'A.S.A. BOUCLES DE SEINE et le club automobile Jacques MINARD de PONT-AUDEMER
organisent le 26^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINE/PONT-AUDEMER,
le dimanche 14 octobre 2018 sous les présidences d'honneur de :

M. LEROUX Michel	Maire de la ville de Pont-Audemer
M. LEHONGRE Pascal	Président du Conseil départemental de l'Eure
Mme TAMARELLE VERHAEGHE Marie	Député de la 3 ^{ème} circonscription de l'Eure
M. LUCAS Jean-Pierre	Président de l'Office Municipal des Sports
M. PLATEL Gérard	Maire de Selles
M. PEUFFIER Régis	Maire de Saint-Siméon
Mme LEBLANC Marie-Paule	Maire d'Epaignes
M. SEBIRE Gilles	Maire de La Poterie-Mathieu
M. VALENTIN André	Maire de La Noé Poulain
M. LUNEL Dominique	Président de la ligue régionale du Sport Automobile de Normandie

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : après réception du visa.....
Ouverture des engagements : dès parution du règlement
Clôture des engagements : lundi 01 octobre 2018.....
Prise du road-book : 13 octobre 2018 de 8h30 à 18 h, Bar des Sports, rue de la République à Pont-Audemer.
Dates et heures des reconnaissances : samedi 13 octobre 2018 de 9h à 19h.
Vérifications administratives : salle d'Armes, pl. Ch. de Gaulle (voir art 1.3p) : samedi 13 octobre de 13h30 à 18h, salle au 1^{er} étage.
Vérifications techniques : sous chapiteau, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer (voir art 1.3p) de 13h30 à 18h30.
Parc fermé le 13 octobre à partir de 14h obligatoire après vérifications administratives et techniques, rue Augustin Hébert, à Pont-Audemer, le long du collège Pierre et Marie Curie. **Obligatoire de disposer sous chaque voiture une bâche étanche.** Parc fermé, gardé la nuit.
Parc de regroupement : **rue Augustin Hébert, le long du collège Pierre et Marie Curie.**
Parking plateaux: Parking NOZ.
Parkings assistance : voir art. 4.3p **Un sens unique sera établi.** - Rue de Gaillon : **du samedi 13/10 de 9h au dimanche 14/10, 20h.**
 Chemin de la Crosse et rue Berthelot jusqu'à impasse des Mésanges: **du samedi 13 octobre de 8h au dimanche 14 octobre, 20h.** Toutes les zones parking plateaux et zones assistances **devront être libérées à 20h le dimanche 14 octobre 2018.**
Aucun plateau n'est autorisé sur la zone assistance, parking unique plateaux prévu ci-dessus.
1^{ère} réunion Collège commissaires sportifs : samedi 13 octobre 2018, salle d'Armes, 1^{er} étage à 17h30.
Publication des équipages admis au départ : salle d'Armes, pl.Ch.de Gaulle, sur porte d'entrée à 19h.
Départ du 1^{er} concurrent sur podium : à 8h le 14 octobre 2018.
Publication des résultats partiels : tableau d'affichage podium de départ.
Arrivée à : Pont-Audemer podium puis parc fermé, parking rue Pierre et Marie Curie.
Publication des résultats du rallye : affichage, porte d'entrée, salle d'Armes, 30 mn après l'arrivée du dernier concurrent.
Remise des prix : Publication des 3 premiers du scratch et 1^{er} équipage féminin sur le podium d'arrivée, puis salle d'Armes, pl. de Gaulle, r.d.ch. 30 mn après l'affichage des résultats définitifs officiels.

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile Boucles de Seine organisateur administratif et le Team Jacques Minard, organisateur technique avec le concours de la Ville de Pont-Audemer, et le concours des communes de Selles, St-Siméon, Epaignes, La Noé-Poulain, la Poterie-Mathieu, organisent une épreuve automobile de bienfaisance et de soutien, avec le concours des concurrents, elle est dénommée :

26^{ème} Rallye Régional Boucles de Seine/Pont-Audemer, le dimanche 14 octobre 2018
COUPE DE FRANCE des RALLYES 2019 – coefficient 2

Le présent règlement a reçu le permis d'organisation de la FFSA n° 598 en date du : 28 juillet 2018
 et approuvé par La ligue Régionale du Sport Automobile de Normandie sous le n° 50 en date du : 27 juillet 2018

Comité d'Organisation

Organisateur administratif : ASA Boucles de Seine, M. Martial Saussaye, président. Tél. 06.07.55.07.70

Organisateur technique: Team Jacques Minard, Mme Soizik Saussaye, présidente. Tél. 06.12.23.42.08

Secrétariat du Rallye : Réception des engagements : **M. Raphael Voisin, 7, rue Maria Chapdelaine - 14600 - HONFLEUR** - Adresse mail : voisin@rallyegt.fr – Tél. 06.51.77.62.54

Permanence du Rallye : P.C. : le 14 octobre, salle d'Armes, pl. Ch. de Gaulle, à Pt-Audemer, 1er étage, salle n° 1.de 7h30 à 19h30.

Site internet Organisateur : www.asabouclesdeseine.org – Team Jacques Minard.

Les heures de convocations aux vérifications administratives seront publiées sur le site internet de l'Organisateur.

1.1P. OFFICIELS

Président du collège des Commissaires Sportifs :	Marc Aubert	lic.13/14-40515
Membres :	Annick Larue lic.13/09-19109 - Michel Wico	lic.13/03-2204
Directeur de Course P.C. :	Hubert Vergnory	lic.13/17-7092
Directeur course adjoint P.C. :	Claude Roj	lic.01/11-142485
D. course adjoint administratif :	François Jardin	lic.13/03-20414
Tricolore :	Chantal Lebel	lic.13/18-54921
Damier :	Jean-Pierre Patin	lic.13/03-4183
Directeur d'E.S.1 :	Lucien Varangle lic. 13/07-36384	Adjoint D.C. E.S.1 : Jean Bely lic.13/18-145422
Directeur d'E.S.2 :	Jacky Françoise lic. 13/14-11523	Adjoint D.C. E.S.2 : Didier Denis lic.13/05-162362

Médecin chef :	Dr Akli Checkroun	E.S.1-3-5
Médecin :	Dr Prod'homme	E.S.2-4-6
Commissaire technique responsable B :	Jacques Salenne	lic.13/06-18219
Adjoint :	Francis Ballenghien	lic.13/03-5641
	Patrick Guilleux	lic.13/14-55340

Responsable commissaire ES 1.3.5. :	Jean Kwasny	lic.13/18-14846
Responsable commissaire ES 2.4.6. :	Victor Marie	lic.13/18-18219
Relation concurrents : (C.S.) :	Myriam Mawdsley	lic.13/03-11115

	Virginie Lengliné	lic.13/18-193480
Président ASA Boucles de Seine	Martial Saussaye	lic.13/11-7658
Chargé des relations avec la presse:	Soizik Saussaye	lic.13/11-7662

Juge de faits l'ensemble des officiels figurant ci-dessus à l'exception des membres du collège des commissaires sportifs et les C.S. chargés des relations concurrents (conforme au règlement F.F.S.A.)

1.2P. ELIGIBILITE

Le 26^{ème} Rallye régional Boucles de Seine/Pont-Audemer **compte pour la Coupe de France des Rallyes 2019**, coeff.2 - Compte pour le Championnat de la **Ligue régionale du Sport Automobile de Normandie 2018**.

1.3P. VERIFICATIONS

Vérifications administratives : samedi 13 octobre 2018 de 13h30 à 18h, salle d'Armes, pl.ch.de Gaulle, 1^{er} étage, à Pont-Audemer. Les concurrents apposeront ensuite sur leur voiture, les plaques rallye, panneaux de portières, et éventuelles publicités.

Vérifications techniques : samedi 13 octobre 2018, sous chapiteau, rue Augustin Hébert à Pont-Audemer aux horaires suivants de 13h30 à 18h30 précises pour tous les groupes.

Les vérifications finales seront effectuées au parc fermé, le dimanche 14 octobre 2018, parking, rue Pierre Augustin Hébert.

Les éventuels démontages au Garage Pièces-Auto, Z.i. St-Ulfrand, 27500 – Pont-Audemer. - Taux horaire de la main d'œuvre : 60€ TTC.

Tout concurrent entrant au PARC FERME. devra impérativement disposer une bâche de protection sous le véhicule. parking rue Augustin Hébert. Le concurrent est responsable de l'état des lieux.

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au 26^{ème} rallye régional BOUCLES DE SEINE/PONT-AUDEMER doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le 01 octobre 2018, minuit, (cachet de la poste faisant foi) **accompagné OBLIGATOIREMENT de son règlement par chèque** bancaire à l'ordre du : **TEAM JACQUES MINARD** à M. Raphael VOISIN, 7, rue Maria Chapdelaine - 14600 – HONFLEUR. Port. : 06.51.77.62.54 **Pour règlement en espèces. joindre obligatoirement le montant par chèque, celui-ci sera restitué** lors des vérifications administratives.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à 60 au moins et 130 voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : 305 €
- sans la publicité facultative des organisateurs : 610 €

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement.

3.3 Ordre des départs

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.2. PNEUMATIQUES

Conforme au règlement standard FFSA

4.3.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

Les assistances ne seront autorisées que dans les parcs prévus à cet effet et seront déterminées dans le carnet d'itinéraire (road-book), tout autre lieu sera interdit. **Les assistances seront placées par les Organisateurs.**

Le concurrent est responsable de l'état des lieux après son départ. (Parc fermé et Parc assistance). Toute infraction à cette obligation leur sera opposable (**frais de remise en état à leur charge**).

- **Sur les zones d'assistance** : il est demandé aux concurrents **de disposer sous chaque voiture de course une bâche étanche** d'une surface au moins égale à celle de la voiture.

- **De prendre en charge l'enlèvement de leurs déchets au plus tard lorsqu'ils quittent le parc d'assistance.**

4.3.5.P. Tout mouvement anormal de la voiture sur la chaussée est interdit.

Conforme au règlement standard FFSA.

4.6P. Plaques d'immatriculation

Conforme au règlement standard FFSA (décret n°2012-312 du 5 mars 2012 qui modifie l'article R411-29 du code de la route et arrêtés du 14 mars 2012 et du 28 mars 2012), l'identification des voitures se fera par l'apposition de deux plaques (210x140mm), situées à l'avant de la voiture (angle sup. droit du pare-brise, et l'autre à l'arrière. Le numéro d'identification sera celui attribué par l'organisateur en tant que numéro de course à l'emplacement de la plaque d'immatriculation. Cette identification **concerne également la voiture 0** si en configuration course. Dans le cadre de l'application de la dérogation à l'article R.322-1 du code de la route, les plaques d'immatriculation doivent être soit retirées, soit occultées.

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 x 110) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisation qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initial prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation

(520 x 110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle. L'absence de cette plaque entraînera une pénalité prévue à l'article 5.4 du règlement standard des rallyes 2018.

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le Rallye régional des Boucles de Seine/Pont-Audemer représente un parcours de liaison de 102,300 km. Il est divisé en 3 sections dont 2 épreuves spéciales (E.S.) d'une longueur totale de 39,900km

E.S. 1.3.5: 8 km x 3 = 24 km - **E.S. 2.4.6:** 5,100 km x 3 = 15,300 km

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

E.S.1.3.5 et 2.4.6 : les reconnaissances sont réglementées et contrôlées. Toute forme d'excès constaté par les organisateurs en reconnaissance et faisant l'objet d'un rapport sera sanctionné (6.2.4 du F.A.). Un numéro de reconnaissance vous sera remis avec le carnet d'itinéraire (road-book), **l'autocollant reconnaissance OBLIGATOIRE, devra être apposé et VISIBLE sur LA VITRE côté ARRIERE GAUCHE, SOIT côté CONCURRENT.**

6.2.1P. Les reconnaissances auront lieu le : samedi 13 octobre 2018 de 9h à 19h. Nombre de passages limité à trois maximum, vitesse à 50 km/h sur l'ensemble du parcours. Obligation de respecter au cours des reconnaissances le code de la route.

Tout retour en arrière, **fractionnement** et/ou bouclage en cours de reconnaissances est interdit.

Tout accès à une épreuve spéciale devra obligatoirement **se faire par son départ.**

ATTENTION : Contrôles et pointages réalisés au départ et pointeurs en mobilité à divers endroits.

En dehors des dates et heures précisées au carnet d'itinéraire (road-book) et le règlement ; les reconnaissances sont FORMELLEMENT INTERDITES.

Des contrôles après les heures autorisées seront organisés par des compositions d'équipes par tranches d'heures aidés des gendarmeries.

Tranquillité publique , Excès de bruit, bruits nocturnes – Tout excès de bruit de nature à troubler la tranquillité publique est interdit, de provoquer des bruits de nuit troublant le repos des habitants. **La prohibition des bruits ou excès de bruit s'étend dans les limites du présent règlement. Toute infraction à cette obligation sera opposable au concurrent.**

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont : la combinaison blanche, chasuble orange ou badge.

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 10P. PRIX

La remise des prix se déroulera le dimanche 14 octobre 2018, sur le podium, lors de l'affichage officiel des résultats. En cas de pluie elle se déroulera salle d'Armes, r.de chaussée, place Charles de Gaulle à Pont-Audemer.- Prix et Coupes. Les chèques seront remis aux présents ou envoyés par voie postale à l'adresse du pilote.

Les concurrents qui ne se présenteront pas à la remise des prix (podium ou salle) ou non excusés auprès de l'organisateur administratif perdront leurs droits.

Un remboursement de 50€ sera attribué au pilote de l'équipage figurant sur la liste des partants ; si celui-ci a effectué 200 km ou plus de son lieu de domicile à Pont-Audemer. Le chèque sera envoyé par voie postale. (après contrôle des km effectués).

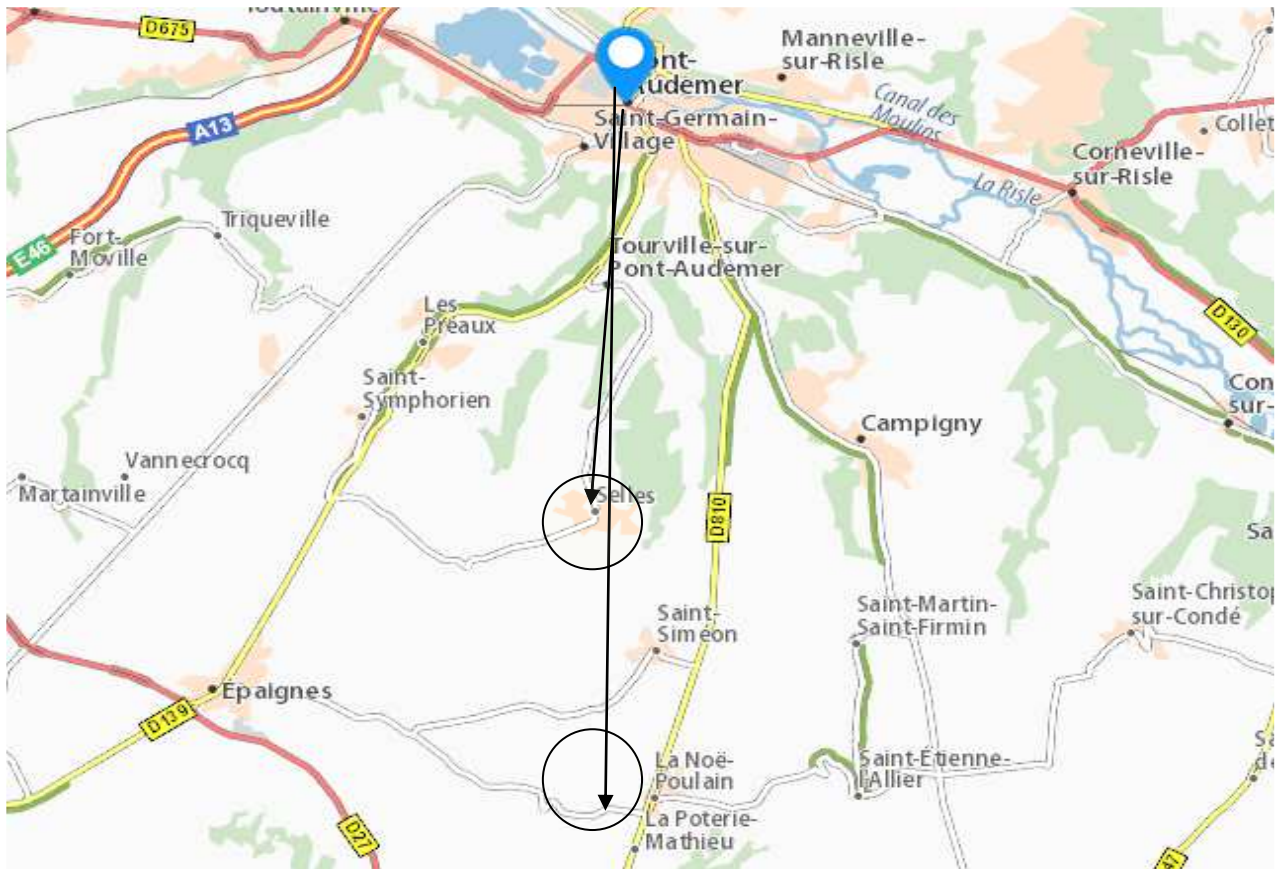
Classement Scratch	1 ^{er} : 305 €	2 ^{ème} : 295 €	3 ^{ème} : 285 €	4 ^{ème} : 275 €	5 ^{ème} : 260 €
Equipage féminin	1 ^{ère} : 90 € + coupe	2 ^{ème} : 60 € + coupe			
Nombre de partants					
De 1 à 3 dans la classe	152,50 €				
De 1 à 8 dans la classe	305,00 €	150,00 €			
De 1 à 14 dans la classe	305,00 €	150,00 €	100,00 €		
De 1 à 20 dans la classe	305,00 €	150,00 €	100,00 €		
+ de 20 partants	305,00 €	150,00 €	100,00 €	80,00 €	

Commissaires : 2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 1.3.5 : 1 chèque 15€ par commissaire
2 commissaires par tirage au sort : spéciale n° 2.4.6 : 1 chèque 15€ par commissaire présents au rallye Boucles de Seine (**sur signature du listing de présence le matin de l'épreuve.**)

Des regroupements de classes sont effectués pour les remises de prix en espèces.

Les classes R3C – R3D – R3T seront regroupées sous la classe R3. Les classes R2B – R2C – R FR2 – R2J seront regroupées sous la classes R2. Les classes R1A – R1B seront regroupées sous la classe R1.

- Plan de situation -



26° RALLYE DES BOUCLES DE SEINE, VILLE DE PONT AUDEMER

LE 14 OCTOBRE 2018

PRIME EXCEPTIONNELLE A TOUTES LES CLASSES

Afin de stimuler l'attaque du 26° RALLYE DES BOUCLES DE SEINE VILLE DE PONT AUDEMER, nous avons décidé d'attribuer une prime par boucle à toutes les classes d'au-moins 3 partants. Nous conseillons aux équipages qui risquent de partir seul dans leur classe de venir avec la concurrence pour bénéficier de ce challenge. CES PRIMES SONT EN PLUS DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE.

LA REPARTITION DANS CE TABLEAU:

attribué au 1° de classe:

		de 3 à 5 partants	de 6 partants et plus
1° BOUCLE	addition de temps 1° et 2° spéciale	15 €	30 €
2° BOUCLE	addition de temps 3° et 4° spéciale	15 €	30 €
3° BOUCLE	addition de temps 5° et 6° spéciale	15 €	30 €

- Le vainqueur de la 1° boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2° ou de la 3° boucle, même s'il gagne le classement final.
 - Les primes sont attribués seulement si le concurrent est dans le classement final.
- Les valeurs du tableau sont des sommes minimums, nous attendons des réponses de sponsors pour les revaloriser.
 - le concurrent de plus 6 partants qui gagne toutes les boucles peut repartir avec 305 € + 90 € minimum.

Bonne chance!!!!

ANNEXE - PRIME EXCEPTIONNELLE à TOUTES LES CLASSES

26° RALLYE REGIONAL DES BOUCLES DE SEINE/VILLE DE PONT-AUDEMER LE 14 OCTOBRE 2018

PRIME EXCEPTIONNELLE A TOUTES LES CLASSES

Afin de stimuler l'attaque du 26° RALLYE DES BOUCLES DE SEINE/VILLE DE PONT-AUDEMER nous avons décidé d'attribuer une prime par boucle à toutes les classes d'au-moins 3 partants. Nous conseillons aux équipages qui risquent de partir seul dans leur classe de venir avec la concurrence pour bénéficier de ce challenge.

CES PRIMES SONT EN PLUS DE LA REMISE DES PRIX HABITUELLE.

LA REPARTITION DANS CE TABLEAU :

attribué au 1° de classe:		de 3 à 5 partants	de 6 partants et plus
1° BOUCLE	addition de temps 1° et 2° spéciale	15 €	30 €
2° BOUCLE	addition de temps 3° et 4° spéciale	15 €	30 €
3° BOUCLE	addition de temps 5° et 6° spéciale	15 €	30 €

- Le vainqueur de la 1° boucle n'est pas obligatoirement celui de la 2° ou de la 3° boucle, même s'il gagne le classement final.
 - Les primes sont attribuées seulement si le concurrent est dans le classement final.
 - Les valeurs du tableau sont des sommes minimum, nous attendons des réponses de sponsors pour les revaloriser.
 - Le concurrent qui gagne toutes les boucles (+ 6 partants) peut repartir avec 305 € + 90 € minimum.
- Bonne chance!!!!

ARTICLE 10 P.PRIX

LIRE : Les chèques seront envoyés par voie postale dans la semaine suivant le rallye.

TABLEAU : Nombre de partants à la classe : Lire de 1 à 3 ; de 4 à 8 partants ; de 9 à 14 partants ; de 15 à 20 partants ; + de 20 partants.

Accord ligue et FFSA
**LIGUE DU SPORT AUTOMOBILE
DE NORMANDIE**
292, Route de Dieppe
76960 Notre Dame de Bondeville

SM

A COMPLETER PAR LE COMMISSAIRE TECHNIQUE :



CONCURRENT N° **GROUPE :** **CLASSE :**
SECURITE :

ARCEAU : SIEGES : HARNAIS :

EXTINCTEUR : ANNEAUX : FIXE-CAPOT :

CASQUES : GANTS : COMBINAISON :

FEUX : STOPS : CLIGNOTANTS :
TRIANGLE : RETROVISEURS :

VISUEL :

Nom du Pilote : Nom du Copilote :

Plaques rallye : N° de Portières :

N° de Pare-brise avant/arrière :
Publicité des organisateurs :

OBSERVATIONS :

VEHICULE ADMIS : **OUI** - **NON**
(barrer la mention inutile)

VERIFIE PAR : N° licence :

SIGNATURE :

DEMANDE D'ENGAGEMENT

Team

Jacques

Minard

26^{ème} RALLYE REGIONAL BOUCLES de SEINE
Ville de PONT-AUDEMER

Coupe de France des Rallyes 2019

DIMANCHE 14 OCTOBRE 2018
27500 - PONT-AUDEMER

Engagement à retourner :
au plus tard le lundi 01^{er} octobre 2018 dernier délai – 0 h
à M. Raphaël VOISIN, 7, rue Maria Chapdelaine

14600 – HONFLEUR – Tél.06.51.77.62.54

305 € à l'ordre du Team Jacques Minard

IMPORTANT (Voir Art.3.1.P)

Toute demande NON ACCOMPAGNEE aux frais
ne sera pas prise en considération.

Renseignements : ASA Boucles de Seine. Tél.06.07.55.07.70
ou : 06.12.23.42.08

14/10/2018	26ème Rallye REGIONAL BOUCLES de SEINE/PONT-AUDEMER				Numéro, à reporter en bas :		Numéro
ASA B.de SEINE	DEMANDE D'ENGAGEMENT				Date de réception :		
A remplir et à retourner <i>avant le 01 octobre 2018 à 0 heure</i> : M. Raphaël VOISIN 7, rue Maria Chappdelaine-14600 - HONFLEUR-Tél.06.51.77.62.54							
Aucun engagement ne sera pris en compte, si non accompagné de son règlement par chèque (art.3.1P) - Mail. contact@rv1 : rvoisin@rallyegt.org							
	PILOTE			COPILOTE		VEHICULE ENGAGE	
NOM				NOM :			Titulaire C.G
PRENOM				PRENOM :			Marque
Date/lieu naissance				Date/lieu naissance			Type (ex.Clio RS)
ADRESSE				ADRESSE			Année
C . Postal / Ville				C.P/Ville :			Immatriculation
Port. / Tél Dom.				Port./Tél.Dom			Cylindrée : TURBO OUI NON
Adresse e-mail	@			E-mail	@		2 roues motrices : 4 roues motrices :
P. de Conduire	Numéro			Numéro			Kit-car : Super 1600 :
26ème RALLYE REGIONAL BOUCLES DE SEINE	Délivré le			Délivré le :			Numéro du moteur
	à			à :			Poids
	Code ASA	N° LICENCE		Code ASA	N° LICENCE		Fiche homologation N°
							Passeport technique N°
Nom de l'A.S.A.						Chèque 305 € - Ordre : Team J. Minard	
Nom de l'écurie						<i>Organisation A.S.A. Boucles de Seine et Team Jacques Minard</i>	
Groupe sanguin				Groupe sanguin :			
Réservé organisation à remplir par le concurrent				Réservé à l'organisation			
NUMERO	GROUPE	CLASSE	REGLEMENT Espèces Chèque	VISA ADMINIS.	VISA TECH.	Si plus de 200 km : OUI (entourer)	
						Signature Pilote : Signature Copilote :	

Merci de joindre les photocopies de vos permis et licence

Fait à : le :

Je déclare sur l'honneur ne pas être sous le coup d'une suspension de permis de conduire ou de licence et être en possession de ces deux

documents le jour de l'épreuve. Avoir pris connaissance de la réglementation anti-dopage et me soumettrais à tout contrôle de médecins accrédités.

Je décharge expressément la responsabilité des organisateurs et m'engage à ne faire engager aucun recours envers eux à l'occasion de tout accident

dont les conséquences ne seraient pas couvertes par les assurances prévues par la réglementation en vigueur.

J'engage ma voiture conformément au règlement particulier et à la réglementation générale F.F.S.A